

LOCINDUS

Société anonyme

Au capital de 61 617 356,50 €

Siège Social : 19 rue des Capucines - 75001 PARIS

642.041.768 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 23 MAI 2014

Texte du projet de résolution présenté par un actionnaire et point ajouté à l'ordre du jour à sa demande (article R 225-73-1 du code de commerce)

En date du 22 avril 2014, la Société a réceptionné un courrier de Monsieur Joël JURY actionnaire, possédant 125 000 actions de la Société représentant 1,17 % du capital social et demeurant au 1 rue du Levant Résidence Playabella Bâtiment B – Apt 31 à Sète (34200), demandant l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2014 d'un projet de résolution.

« Projet de résolution à l'A.G.O. : Distribution exceptionnelle de sommes en numéraire.

Sous réserve de l'adoption des trois premières résolutions de l'A.G.O (approbation des comptes individuels et consolidés, affectation du résultat), l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide :

-de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 5 (cinq) Euros par action représentant, sur la base des 10 706 760 actions ayant droit à cette distribution sur les 10 716 062 actions composant le capital social au 31/12/2013, un montant de 53 533 800 €.

-que les ayants-droits à la distribution seront les actionnaires dont les actions de la Société auront fait l'objet d'un enregistrement comptable à leur nom à l'issue de la journée comptable précédant le détachement, étant précisé que les actions auto-détenues par la Société n'auront pas droit à la distribution conformément à l'article L 225-210 du Code de commerce.

- d'imputer cette distribution sur le poste autres réserves, pour un montant de Cinquante-trois millions cinq cent trente-trois mille huit cent Euros (53 533 800 €)

Au plan fiscal, cette distribution est constitutive d'un revenu distribué imposable.

-donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- a) mettre en œuvre la présente résolution,
- b) fixer la date de mise en paiement de la distribution exceptionnelle,
- c) constater le nombre d'actions ayant droit à la distribution ainsi que le montant d'imputation sur les capitaux propres
- d) mettre en œuvre la distribution exceptionnelle, imputer le montant distribué sur le poste autres réserves pour un montant de 53 533 800 € et constater le montant des capitaux propres en résultant
- e) plus généralement, faire le nécessaire et prendre toutes dispositions utiles pour assurer la bonne fin de l'opération objet de la présente résolution ».

A ce projet de résolution est joint l'exposé des motifs.

« Exposé des motifs : (réf : comptes consolidés)

Au 31/12/13, les capitaux propres de Locindus sont de 267,4 M€ (25 €/action)- dont 197 M€ pour les seules réserves (168 M€) et primes d'émission (29 M€)- tandis que le report à nouveau s'élève à plus de 70 M€ (soit 6,53 €/action et 6,5 années de distribution moyenne).

Les réserves cumulées par action (18,40 €) représentent ainsi 120% du cours moyen de l'année 2013 et 74% de l'Actif net comptable- non réévalué- de 25 €/action.

Le rapport annuel 2013 confirme par ailleurs l'excellente santé financière de la Sté qui continue de bénéficier d'un bilan très solide, avec donc des FP pléthoriques, un endettement LT en forte baisse sur 5 ans et de très bons coefficients de liquidité, d'où une trésorerie opérationnelle largement excédentaire (22 M€ après le remboursement de l'emprunt de 100M€ du 06/01/14).

Cette structure de bilan solide, pérenne et en constante amélioration depuis 2007 (date de l'OPA du CFF) met en exergue des fonds propres conséquents, d'où des ratios financiers très satisfaisants pour une banque (cf les 3 exemples suivants, qui intègrent le remboursement précité) :

-Autonomie Financière (Capitaux Propres/Total du Bilan) : 37 % vs par exemple, 25,3 % au 31/12/10 et 17,6% au 31/12/06...

-Indépendance Financière (Capitaux Propres/Capitaux Permanents) : 37% également vs 25,6% en 2010 et 17,8% en 2006...

-Solvabilité (Endettement Net/Capitaux Propres) : 160% vs 231% en 2010 et 402% en 2006 »

Le Conseil d'administration de Locindus qui s'est réuni le 29 avril 2014 a décidé de compléter l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2014 dans sa partie ordinaire en ajoutant le point suivant :

« - Distribution exceptionnelle de sommes en numéraire »

L'ordre du jour modifié sera mentionné dans l'avis de convocation dans lequel figurera également le texte de la résolution mentionné ci-dessus et qui sera repris sous la dénomination « résolution A ».

Le conseil d'administration réuni le 29 avril 2014 a décidé à l'unanimité de ne pas agréer le projet de résolution déposé.